



### Le gouvernement de l'Ontario annonce une fermeture à l'échelle de la province en vigueur le 26 décembre

BRAMPTON, ON (le 22 décembre 2020) – Hier, le gouvernement de l'Ontario a annoncé [une fermeture à l'échelle de la province](#) à compter du 26 décembre 2020, qui restera en vigueur pour le sud de l'Ontario, y compris la région de Peel, jusqu'au 23 janvier 2021.

Brampton, qui fait partie de la région de Peel, est dans [le palier gris de confinement](#) depuis le 23 novembre 2020.

Les mesures de sécurité et les restrictions incluent, mais ne se limitent pas aux suivantes :

#### Événements publics organisés, rassemblements sociaux et services religieux, rites et cérémonies

- Les événements publics organisés et les rassemblements sociaux à l'intérieur sont interdits, sauf s'ils réunissent des membres d'un même ménage. Les personnes qui vivent seules, y compris les personnes âgées, peuvent envisager d'avoir des contacts étroits avec une autre personne.
- Les événements publics organisés en plein air ou les rassemblements sociaux sont limités à un maximum de 10 personnes.
- Les cérémonies de mariage, les services funéraires et les services religieux, les rites ou les cérémonies où la distance physique peut être maintenue peuvent avoir jusqu'à 10 personnes à l'intérieur ou 10 personnes à l'extérieur.

#### Entreprises

- Les détaillants à prix réduits et les grandes surfaces qui vendent des produits alimentaires seront limités à 25 % de leur capacité pour les achats en personne. Les supermarchés, les épiceries et les commerces semblables qui vendent principalement des aliments continueront de fonctionner à 50 % de leur capacité.
- Les restaurants, les bars et les établissements de restauration ne pourront proposer que des plats à emporter, des services au volant et des livraisons. Les services de restauration à l'intérieur et à l'extérieur sont interdits.
- Les services de soins personnels y compris les salons de coiffure, les salons de manucure et les salons de tatouage seront fermés.
- Les casinos, les salles de bingo et les autres établissements de jeux sont fermés.
- Les installations sportives et récréatives intérieures, y compris les piscines, sont fermées à quelques exceptions près.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de fermeture à l'échelle de la province, cliquez [ici](#).

#### Période des Fêtes 2020 à Brampton pendant la pandémie de COVID-19

##### Hôtel de ville et installations municipales

Pendant les prochaines Fêtes, de nombreux bureaux de la Ville de Brampton, y compris l'hôtel de ville, seront fermés au public du jeudi 24 décembre 2020 à 12 h au lundi 4 janvier 2021 à 8 h 30.



Tous les services essentiels, y compris les Services d'incendie et d'urgence, de la circulation, d'application des règlements, des opérations routières et de sécurité continueront à fonctionner de manière habituelle pour soutenir la communauté.

L'hôtel de ville et les locaux des entreprises restent ouverts pour les services en personne sur rendez-vous uniquement. Les visites sans rendez-vous ne sont pas autorisées. Pour prendre rendez-vous, consultez le site [www.brampton.ca/skiptheline](http://www.brampton.ca/skiptheline).

### Centres et équipements de loisirs de la Ville

Toutes les installations de loisirs de la ville de Brampton demeurent fermées au public. Pour des vidéos en ligne sur la façon de rester en forme et actif, cliquez [ici](#).

Les patinoires extérieures de la Ville de Brampton restent ouvertes pour aider les résidents à rester en bonne santé, en sécurité et actifs, si le temps le permet. Les heures d'ouverture se trouvent sur le site [www.brampton.ca/outdoorskating](http://www.brampton.ca/outdoorskating).

La santé et la sécurité de la communauté sont la principale priorité de la Ville, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires de Peel, un système de réservation est en place pour visiter les patinoires. Ceci afin de garantir le maintien des capacités requises et la recherche des contacts si nécessaire.

Des renseignements à jour sur les aménagements apportés aux programmes de plein air sont disponibles sur le site [www.brampton.ca/recreation](http://www.brampton.ca/recreation).

### Application des règlements

Les agents chargés de l'application des règlements de Brampton travailleront avec la police régionale de Peel pour faire respecter les règlements provinciaux et municipaux pendant les Fêtes. Nous rappelons aux habitants ce qui suit :

- Ils ne doivent se réunir/célébrer qu'avec les membres d'un même ménage. Ceux qui vivent seuls peuvent envisager de se réunir avec les membres d'un autre ménage.
- Ils doivent maintenir une distance physique de deux mètres avec les autres personnes.
- Ils doivent porter un masque lorsqu'ils se trouvent dans des espaces publics intérieurs, à l'extérieur si la distance physique ne peut être maintenue, et lorsque le port du masque est obligatoire. Ce règlement exempte certaines personnes, notamment celles qui ne peuvent pas porter de masque ou de couvre-visage pour des raisons médicales; les enfants de moins de deux ans; les personnes qui pratiquent une activité sportive conformément aux ordonnances d'urgence. Pour plus d'informations, consultez le site [www.brampton.ca/masks](http://www.brampton.ca/masks).

Les personnes qui ne respectent pas les restrictions se verront infliger une amende ou une contravention. Les frais pour les infractions à la loi et au règlement sur la réouverture de l'Ontario vont de 500 à 100 000 dollars selon la nature de l'infraction.

Les habitants et les entreprises peuvent appeler le 311, visiter le site [www.311brampton.ca](http://www.311brampton.ca) ou utiliser l'application mobile 311 pour obtenir de plus amples renseignements et demander des services.

### **Liens**

- [Mise à jour de la programmation et des services COVID-19 de la Ville de Brampton](#)



- [Symptômes de la COVID-19](#)
- [Tests de dépistage à Brampton](#)
- [Comment s'isoler](#)
- [Assurer la sécurité des entreprises et des lieux de travail pendant la COVID-19](#)
- [Cas de COVID-19 à Peel](#)

-30-

### CONTACT MÉDIA

Monika Duggal  
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire  
Communication stratégique  
Ville de Brampton  
905-874-3426 | [Monika.Duggal@brampton.ca](mailto:Monika.Duggal@brampton.ca)